

# Présentation à la presse

Budget 2015

## Table des matières :

### 1. Budget de fonctionnement 2015

- Présentation du Budget de fonctionnement
- Projets prioritaires
- Risques
- Constats de la Municipalité

### 2. Budget d'investissement 2015

- Présentation du Budget d'investissement
- Constats de la Municipalité

### 3. Conclusions de la Municipalité

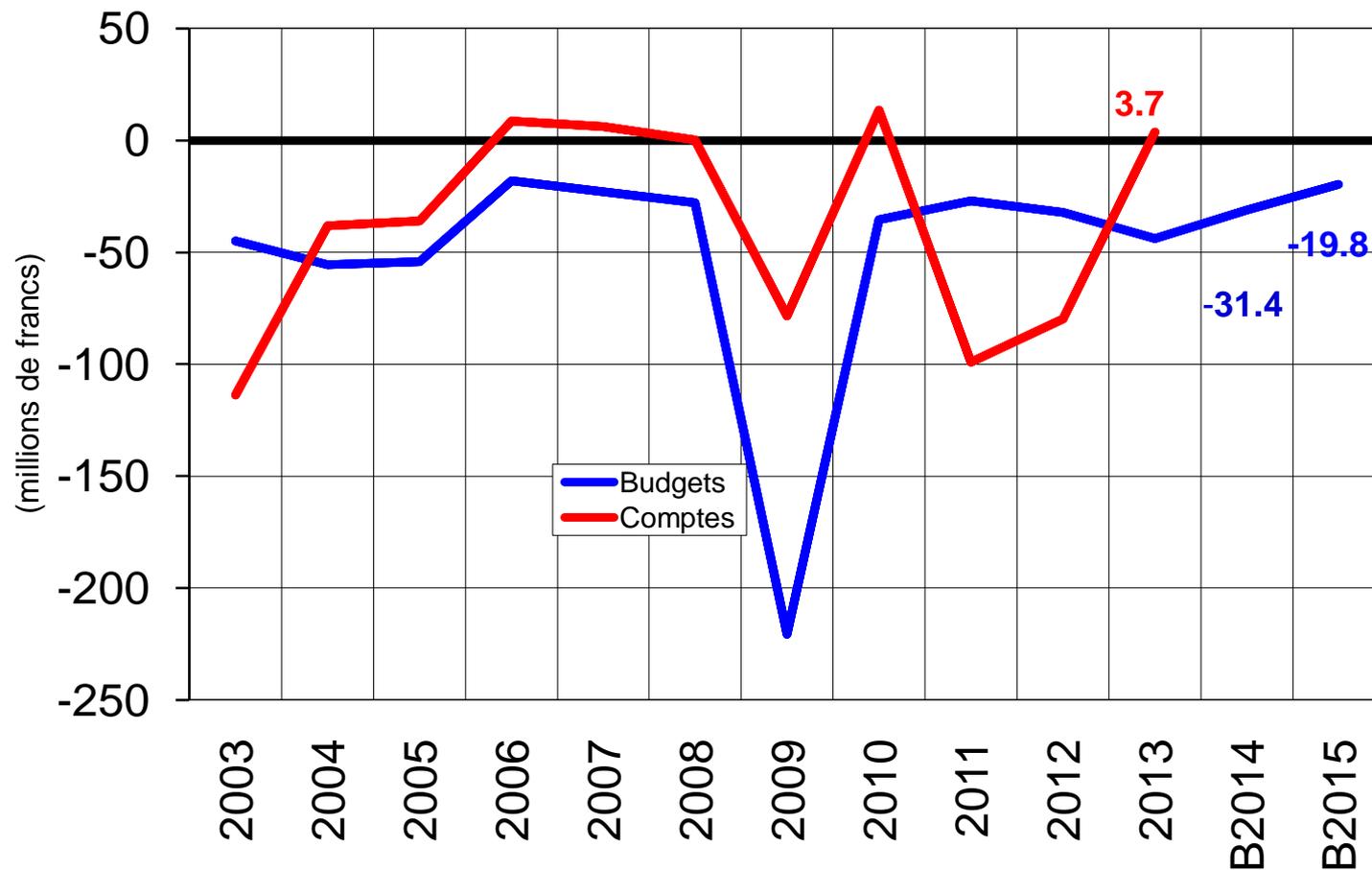
# **1. Budget de fonctionnement 2015**

## Chiffres clés

En mios de CHF

<b>C2013</b>	<b>B2014</b>		<b>B2015</b>	<b>Ecart (B15-B14)</b>
3.7	-31.4	Excédent de charges	-19.8	-11.6
<b>192.0</b>	<b>76.6</b>	<b>Autofinancement du compte de fonct.</b>	<b>81.7</b>	<b>5.1</b>
156.8	132.9	Investissements nets	144.1	11.2
<b>35.2</b>	<b>-56.3</b>	<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>-62.4</b>	<b>6.1</b>

## Présentation du résultat



Rappel : – B2009 y compris 185 mios pour la recapitalisation de la CPCL

– 2009 y compris 180 mios pour la recapitalisation de la CPCL et 80 mios de dividende extraordinaire EOS

– 2011 y compris 100 mios de provision pour la recapitalisation de la CPCL

– C2012 y compris 82.5 mios nets pour la recapitalisation de la CPCL

## Tendances principales

Le projet de budget de la Municipalité présente les tendances suivantes :

- Evolution contenue des charges communales (+2.2% hors effets particuliers).
- Financement des thématiques prioritaires +44 EPT (Sécurité et petite enfance).
- Réduction supplémentaire des revenus découlant de participations (EOS -CHF 10 mios).
- Réduction du déficit de CHF 11.6 mios par rapport au B2014 (-37%).

## Ecarts principaux détériorant le résultat

- Augmentation de la facture sociale CHF 1.9 mio
- Baisse des marges liées aux participations CHF 10.0 mios
- Evolution des amortissements CHF 8.0 mios
- Financement des thématiques prioritaires (sécurité et petite enfance) CHF 3.2 mios

## Ecart principal améliorant le résultat

- Réduction des charges d'intérêt CHF 3.0 mios
- Evolution des recettes fiscales CHF 30.0 mios

## Financement des projets prioritaires

Conformément aux éléments annoncés dans le cadre de la conférence de presse sur le B2012, la Municipalité poursuit le financement par l'intermédiaire de son budget 2015 de différentes thématiques jugées prioritaires, à savoir :

- **Renforcement sécuritaire.** 15 nouveaux policiers intégrés en 2015, 4 nouveaux ASP pour le corps de police et 32 aspirants à l'école de police. Depuis le début de la législature, 68 EPT supplémentaires affectés aux tâches de police ont été créés.
- Prévention alcool et vie nocturne, création des équipes SIP « sécurité, intervention, prévention ». 6 EPT sont inscrits au budget.
- Effet financier pérenne à partir du B2015 : CHF 2 mios.
- Engagements pérennes supplémentaires depuis le début de la législature: **CHF 8.2 mios.**

## Financement des projets prioritaires

- **Petite enfance.** Dans le cadre du B2015, 119 nouvelles places d'accueil ont été créées pour un coût de CHF 1.2 mio (ouverture d'un 13<sup>ème</sup> centre de vie infantine Municipal (CVE), extension et renforcement APEMS la Sallaz, Bois-Gentil, Mont-Repos, CVE Bellevaux, Borde et Bois-Gentil).
- Depuis le début de la législature, **CHF 4.1 mios annuels pérennes** ont été consacrés à cette thématique ce qui a permis l'ouverture de 580 nouvelles places en garderie (348 en préscolaire et en 1-2P, 232 en APEMS 3-6P).
- Au budget 2015, les thématiques prioritaires de la Municipalité (sécurité et petite enfance) représentent dès lors engagements financiers supplémentaires pérennes de CHF 3.2 mios;
- Depuis le début de la législature, des engagements supplémentaires consentis à ce titre développent de impacts financiers supplémentaires de **CHF 12.3 mios** annuels pérennes.

## Evolution des effectifs

Par rapport au B2014, évolution de 56 EPT dont 52 EPT qui regroupent :

- **44 EPT** à mettre en lien avec les thématiques prioritaires de la Municipalité, soit +11 EPT pour le renforcement des effectifs de police, +6 EPT pour la prévention alcool et vie nocturne et +27 EPT en lien avec l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire.
- **8 EPT** à financement externe (ORP, PC Familles et logements modulaires).

Hormis ces éléments, la croissance des EPT est maîtrisée par la Municipalité et s'inscrit dans la stabilité par rapport à l'année 2014.

## Evolution des charges 2014-2015

En mios de CHF

3 Charges		B 2014	B 2015	Ecart 14/15	Ecart en %
30	Charges de personnel	564.2	574.8	10.6	1.9%
31	Biens, services et marchandises	536.8	531.2	-5.6	-1.1%
32	Intérêts passifs	71.6	68.6	-3.1	-4.3%
33	Amortissements (y compris défalcatons)	130.2	141.8	11.6	8.9%
35	Dédommagements à des collectivités publiques	291.4	297.3	5.9	2.0%
36	Subventions accordées	91.6	91.0	-0.6	-0.7%
38	Attributions aux réserves	9.6	8.6	-1.1	-11.2%
39	Imputations internes	186.6	180.8	-5.7	-3.1%
<b>Total</b>		<b>1'882.0</b>	<b>1'894.0</b>	<b>12.0</b>	<b>0.6%</b>

## Evolution des charges 2014-2015 - apurée

Apurée des éléments particuliers, l'évolution des charges au B2015 est la suivante :

<b>3 - Charges</b> (en mios de CHF)	<b>B2014</b>	<b>B2015</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
<b>Charges de fonctionnement publiées</b>	<b>1'882.0</b>	<b>1'893.9</b>	<b>11.8</b>	<b>0.6%</b>
- Diminution des imputations internes (gr. 39, équivalence au gr. 49)		5.7		
- Diminution des achats d'énergie (entièrement refacturés)		23.2		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'882.0</b>	<b>1'922.8</b>	<b>40.7</b>	<b>2.2%</b>

- Avec une évolution de 2.2%, la progression des charges est contenue.
- Les principales sources de variation sont en lien avec la facture sociale (CHF 1.9 mio), la péréquation intercommunale (alimentation CHF 4.3 mios), l'adaptation des subventions CHF 80.- aux ayants droit effectifs (-CHF 0.6 mio), les thématiques prioritaires de la Municipalité (CHF 3.2 mios), la politique salariale (CHF 7.4 mios), les charges d'amortissement (CHF 8 mios) ainsi que des coûts supplémentaires dans le domaine de l'énergie intégralement couverts par des fonds (CHF 12.4 mios).

## Risques liés à l'évolution des charges

- Besoins particuliers (sécurité et petite enfance).
- Augmentation des taux d'intérêt.
- Progression des amortissements suite à une période de forts investissements.
- Progression de l'inflation.

## Constats de la Municipalité

- L'augmentation de l'ensemble des charges budget à budget est contenue et s'élève à CHF 41 mios, soit une progression de 2.2% par rapport au B2014 (hors éléments particuliers).
- Cette progression intègre CHF 3.2 mios de charges supplémentaires liées aux thématiques prioritaires de la Municipalité (effectifs de police, structures d'accueil et petite enfance). Plus de CHF 12 mios ont été consacrés à ces thématiques depuis le début de la législature.
- Les autres sources de variation principales sont en lien avec la facture sociale et la péréquation (+CHF 6.2 mios), la politique salariale ainsi que les charges d'amortissement (CHF 8 mios).
- En terme d'EPT, hormis les thématiques prioritaires ainsi que les EPT entièrement refacturés à l'externe, les effectifs sont stabilisés.

## Evolution des revenus 2014-2015 - publiée

En mios de CHF

4 - Revenus		B 2014	B 2015	Ecart 14/15	Ecart en %
40	Impôts	508.5	538.6	30.0	5.9%
41	Patentes, concessions	6.4	5.6	-0.8	-12.5%
42	Revenus des biens	98.8	96.7	-2.0	-2.0%
43	Taxes, ventes et prestations facturées	760.0	738.9	-21.1	-2.8%
44	Part à des recettes sans affectation	6.0	6.0	0.0	0.0%
45	Dédommagements à des collectivités	264.7	273.8	9.0	3.4%
46	Subventions acquises	1.8	2.5	0.8	44.1%
48	Prélèvement sur les réserves	17.9	31.3	13.4	75.3%
49	Imputations internes	186.6	180.8	-5.7	-3.1%
<b>Total</b>		<b>1'850.6</b>	<b>1'874.3</b>	<b>23.6</b>	<b>1.3%</b>

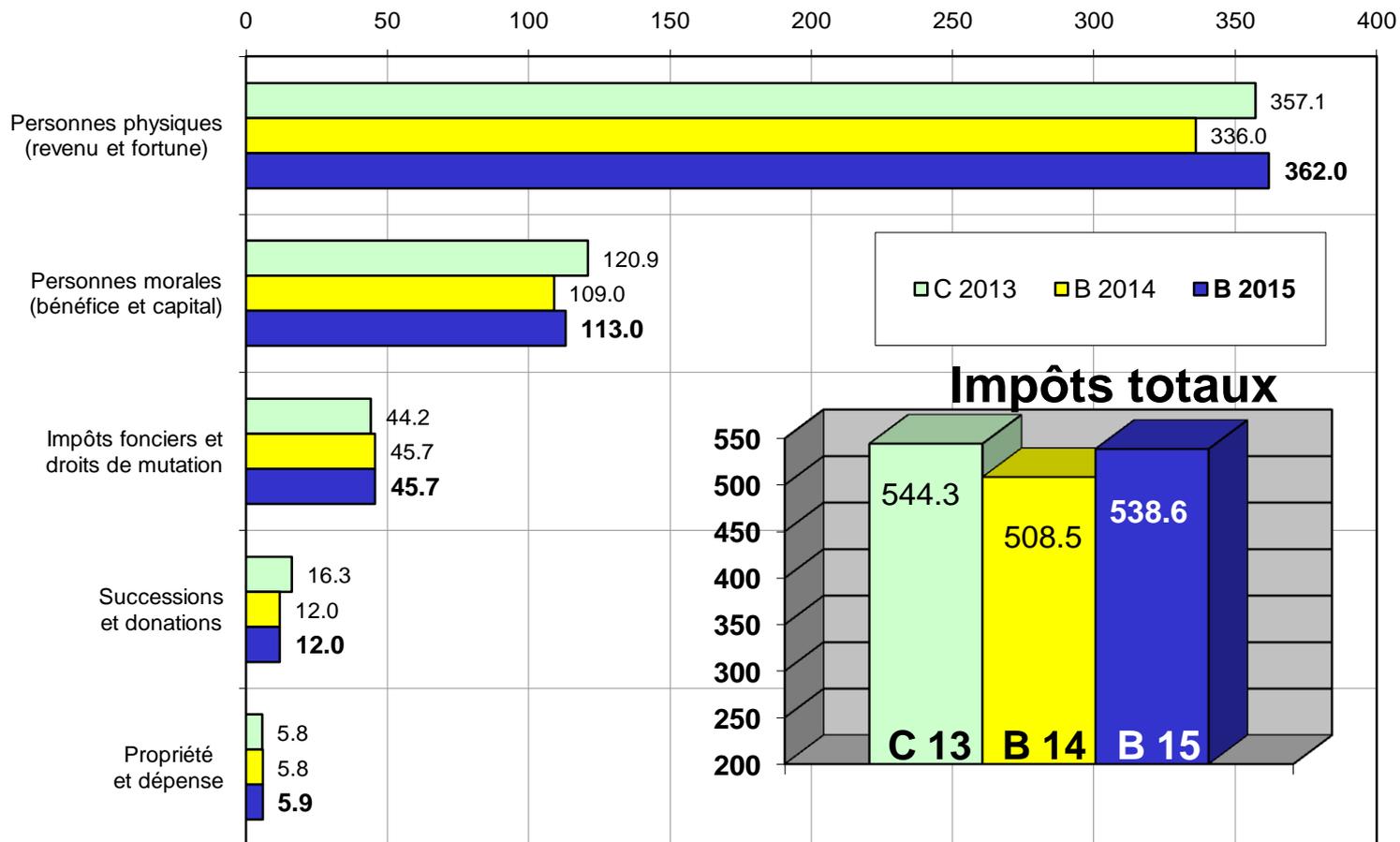
## Evolution des revenus 2014-2015 – apurée

Apurée des variations particulières, l'évolution des revenus au B2015 est la suivante :

<b>4 - Revenus</b> (en mios de CHF)	<b>B2014</b>	<b>B2015</b>	<b>Variation</b>	<b>En %</b>
<b>Revenus de fonctionnement publiés</b>	<b>1'850.6</b>	<b>1'874.1</b>	<b>23.5</b>	<b>1.3%</b>
- Diminution des imputations internes (gr. 49, équivalence au gr. 39)		5.7		
- Diminution des ventes d'énergie des SiL		20.2		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'850.6</b>	<b>1'900.0</b>	<b>49.4</b>	<b>2.7%</b>

- Les principales sources de variation sont en lien avec la progression des recettes fiscales (CHF 30.0 mios), les retours sur la péréquation intercommunale (CHF 5.8 mios), les prélèvements sur les réserves des SiL (CHF 12.4 mios) ainsi que la baisse attendue au niveau des participations EOS (-CHF 10 mios).

## Evolution des impôts



Les recettes fiscales progressent de 5.9% par rapport au B2014 (VD: +5%).

## Risques liés aux recettes

- Stagnation des recettes fiscales liée aux personnes physiques dans un contexte économique fragilisé et volatil.
- Réduction des recettes liées aux personnes morales :
  - **RIE III**, Impact des décisions fédérales et cantonales notamment au niveau de la fiscalité des entreprises (CHF 50-60 mios).
  - **Loi sur les allocations familiales** 12 mios dont CHF 6 mios déjà intégrés en 2014.
- Réductions complémentaires dans le domaine des participations. Le dividende EOS a été réduit de CHF 28 mios depuis le début de la législature).
- Réduction des marges liées aux réseaux (régulateur fédéral). Le bénéfice des SI s'est réduit de CHF 22 mios depuis le début de la législature.

## Mesures sur la fiscalité (RIE III) - Feuille de route du Conseil d'Etat

- Réduction progressive du taux à 16% brut (13.79 net) sur les années 2018 à 2020.
- Impacts pour les entreprises sous régime ordinaire : -CHF 440 mios, entreprises sous régime spécial : +CHF 50 mios.
- Effet financier pour le Canton et les communes d'environ 390 mios/an dès 2020.
- Selon son message la Confédération compensera pour CHF 107 mios la baisse de revenus escomptée.
- Réduction ciblée de la valeur locative du logement principal (CHF 20 mios/an).

Globalement, les mesures sur la fiscalité développeront des impacts de CHF 410 mios/an (y compris valeur locative) dont le tiers, soit environ CHF 140 mios, à charge des communes.

## Feuille de route du CE – Autres mesures

- Augmentation des allocations familiales +CHF 80 mios/an (financement communal en tant qu'employeur) et accueil de jour +CHF 20 mios/an.
- Allègement des charges de santé et LaMal pour CHF 50 mios/an (mesure financée par l'intermédiaire de la facture sociale).

Le coût de l'ensemble des mesures annoncées s'élève dès lors à près de CHF 560 mios/an financés selon la répartition suivante :

- CHF 107 mios par la Confédération
- CHF 154 mios par les communes (CHF 137 mios fiscalité + CHF 17 mios allègements LaMal (1/3 des coûts))
- CHF 199 mios par l'Etat (CHF 273 mios fiscalité - CHF 107 mios CH +CHF 33 mios allègements LaMal (2/3 des coûts))
- CHF 100 mios par les entreprises (y c. les communes).

## Feuille de route du CE – Réflexions

- Toutes les mesures annoncées impactent financièrement les communes en tant que collectivité (fiscalité ou facture sociale) ou comme employeur (prestations pour familles).
- Impact attendus pour les communes env. CHF 154 mios à terme (hors contribution comme employeur).
- La pression financière sur les communes va encore s'accroître alors que leur situation financière est très disparate. Elle est également plus fragile en comparaison de celle de l'Etat pour la plupart d'entre elles.
- De plus, les communes ne disposent pas de la même marge de manœuvre que l'Etat en termes de compensation de recettes entre PP et PM.
- Peu d'incitations de la part des communes à affecter le sol à des activités dont les rendements fiscaux profitent à la Confédération et au Canton.

## Constats de la Municipalité

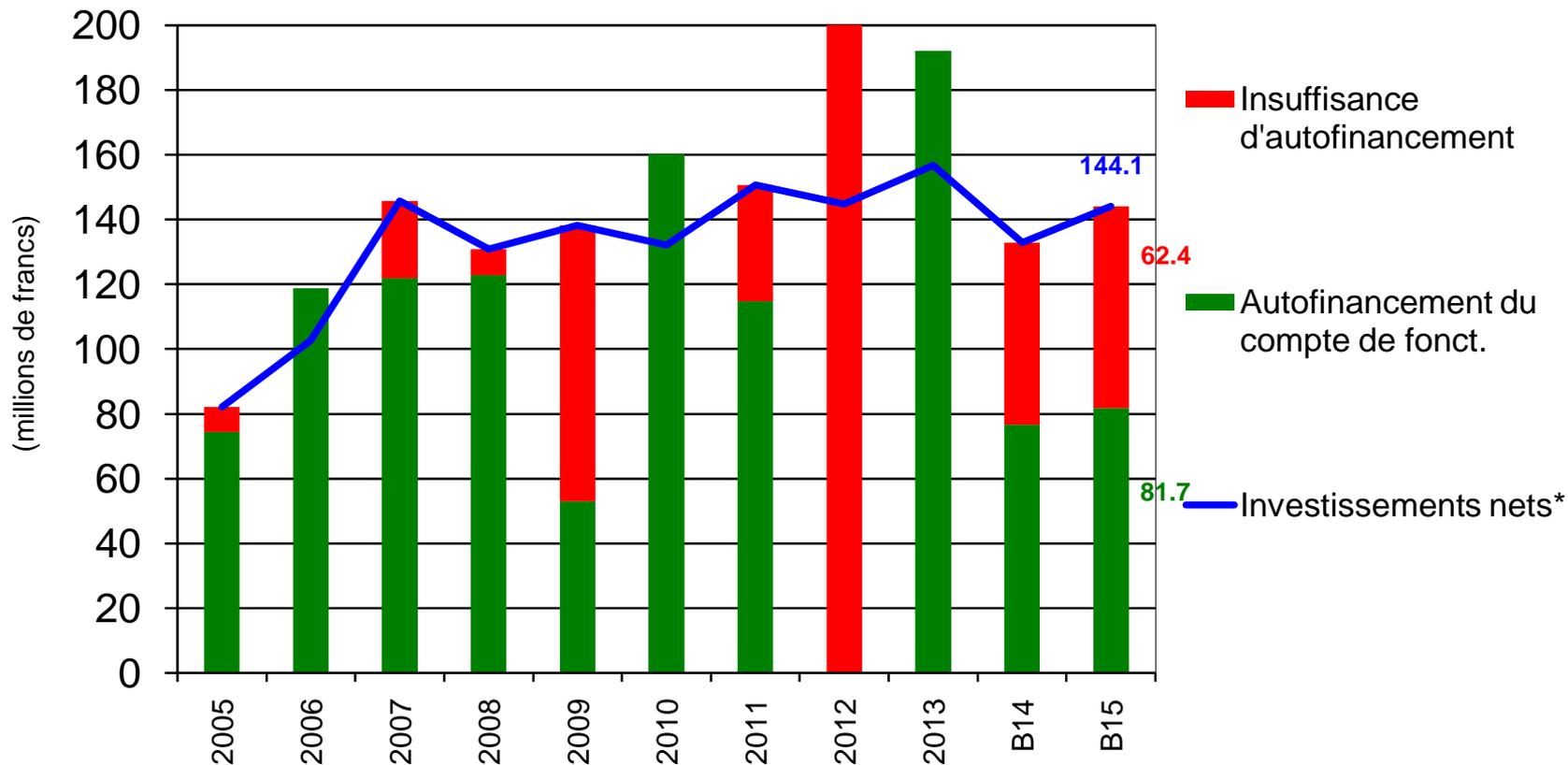
- L'augmentation de l'ensemble des recettes budget à budget s'élève à CHF 49 mios, soit une progression de 2.7% par rapport au B2014 (hors éléments particuliers).
- Cette progression est principalement imputable à l'adaptation des recettes fiscales, le retour de la péréquation ainsi que les prélèvements sur les réserves.
- Les éléments non maîtrisables tels que les baisses attendues au niveau des participations réduisent la marge de manœuvre de la Municipalité.
- Différents risques pourraient impliquer une stagnation voire une réduction des recettes fiscales ces prochaines années, principalement en lien avec la réforme sur la fiscalité des entreprises.

## Constats de la Municipalité s'agissant du RIE III

- Pour que le Canton puisse se développer harmonieusement, il est essentiel que les communes puissent relever les défis actuels en termes de démographie, logements, transports, sécurité,....
- Elles doivent dès lors pouvoir compter sur des moyens financiers adaptés.
- Une solution permettant d'inciter les communes à affecter le sol pour des activités économiques qui profitent à tous doit être identifiée.
- La prise en considération des situations spécifiques de chaque commune est essentielle.
- Les compensations doivent être proportionnelles aux pertes effectives.

## 2. Investissements 2015

## Investissements et marge d'autofinancement



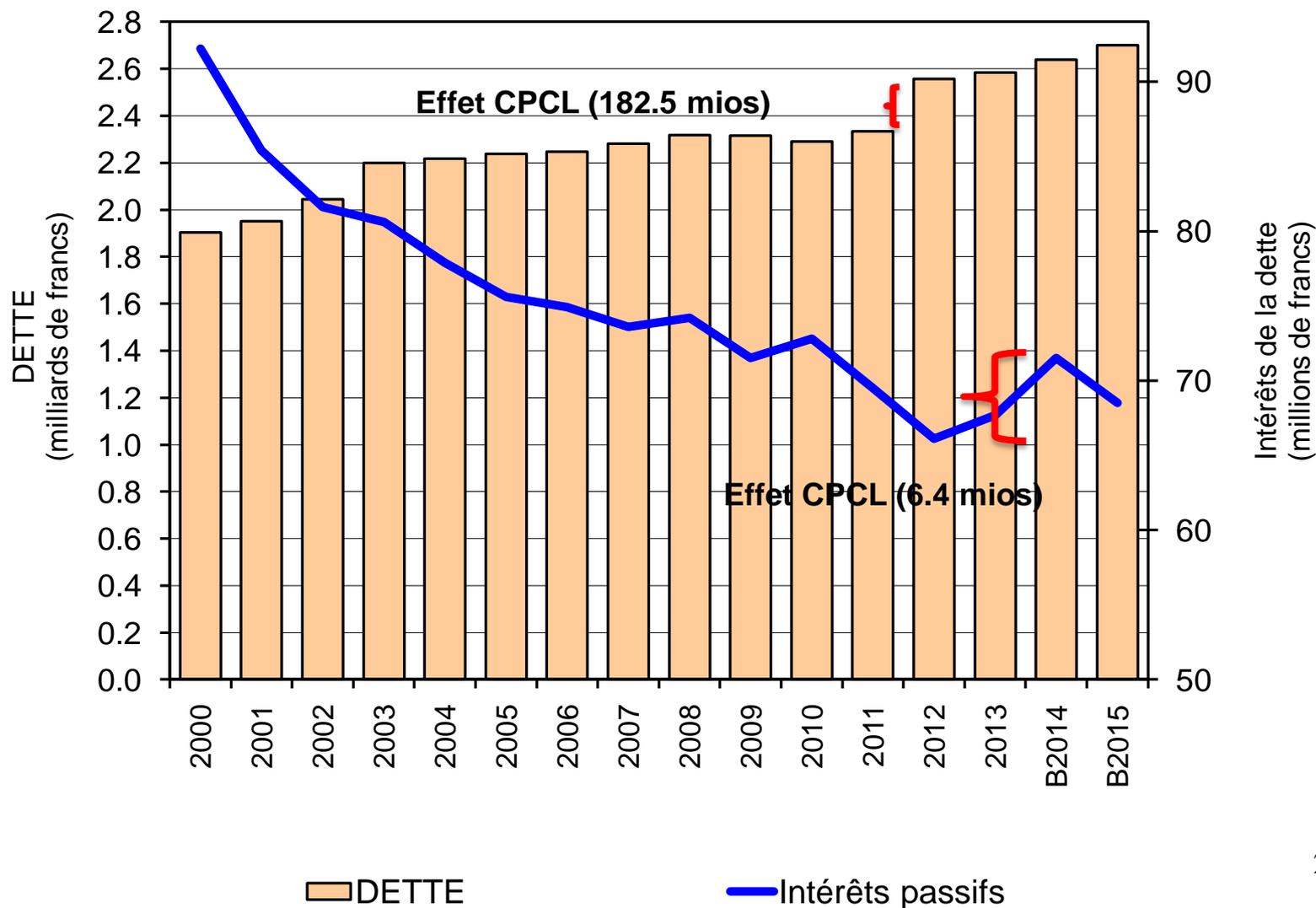
\*Y compris autorisations d'achat (AA)

Rappel : 2012 assainissement de la CPCL (CHF 182.5 mios)

## Principales dépenses d'investissement prévues en 2015

- Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité) CHF 68.1 mios
- Aménagement de la place de la Sallaz CHF 3.3 mios
- PALM, crédit d'étude et réalisation des mesures de mobilité douce et Axes forts – Tram Gallicien CHF 5.0 mios
- Etablissements scolaires CHF 8.5 mios  
(Béthusy, Mon-Repos, Assainissement des bâtiments scolaires, mesures d'urgence rentrée 2015)
- Divers CHF 23.9 mios  
(Route de Romanel, Capitole, Stade et centre de football de la Tuilière, nouveau Musée cantonal des beaux-arts, entretien des bâtiments, lac de Sauvabelin)

## Dette et charge d'intérêts



## Evolution de l'endettement

<i>(en millions de francs)</i>	<b>Endettement net (*)</b>	<b>Dettes bancaires brutes</b>
Situation au 31.12.2013	2'114	2'584
Insuffisance d'autofinancement :		
budget 2014	56	56
budget 2015	62	62
Situation théorique au 31.12.2015	2'232	2'702

L'augmentation de l'endettement provient principalement du niveau élevé des investissements.

(\*) selon directives en matière de plafond d'endettement (fixé à 2.4 mia)

## Constats de la Municipalité

- La marge d'autofinancement a été une nouvelle fois améliorée.
- La marge de manœuvre de la Municipalité est cependant tenue une fois pris en considération les nombreux projets d'investissement majeurs auxquels la Ville devra faire face dans un avenir proche (Métamorphose, Axes forts...).
- L'amélioration progressive de la marge d'autofinancement demeure un objectif prioritaire.

## 3. Conclusions

## Conclusions

- Le budget déposé est le reflet de la volonté politique visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat.
- La Municipalité alloue toutefois des moyens afin de répondre aux besoins de la population lausannoise (sécurité, structures d'accueil et petite enfance).
- Les travaux d'amélioration financière entrepris afin de recouvrer une marge de manœuvre doivent être poursuivis.
- La situation financière de la Ville demeure fragile.
- Un pas supplémentaire vers l'équilibre a cependant été franchi.